



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Division de la communication

PACE 089 (2018)

### **Les élections en Bosnie-Herzégovine ont été réellement compétitives mais des lacunes juridiques et systémiques demeurent**

Strasbourg, 08.10.2018 – Les élections générales du 7 octobre en Bosnie-Herzégovine ont été véritablement compétitives mais caractérisées par une fragmentation persistante selon des clivages ethniques, ont conclu les observateurs internationaux dans une déclaration préliminaire publiée ce jour. Des défaillances dans le cadre juridique existent depuis longtemps et les récentes discussions sur la réforme sont au point mort en raison de désaccords politiques, entamant davantage encore la confiance dans les institutions publiques, ont-ils indiqué.

Les électeurs ont eu un vaste choix de candidats, qui ont pu mener leur campagne en toute liberté. Les candidats se sont cependant davantage concentrés sur les attaques personnelles et les propos alarmistes que sur des propositions de solutions politiques, selon la déclaration. La dépendance des médias vis-à-vis des intérêts politiques et commerciaux a souvent conduit à une couverture partielle et aucune action efficace n'a été menée concernant les cas d'efforts intempestifs déployés pour pousser les électeurs à voter en faveur des candidats sortants, ont poursuivi les observateurs.

« Nous avons vu des commissions électorales de bureaux de vote composées de jeunes hommes et de jeunes femmes enthousiastes prêts à prendre en charge le système complexe pendant une longue journée de scrutin », a déclaré Mavroudis Vouridis, coordinateur spécial et chef de la mission d'observation de courte durée de l'OSCE. « La complexité et les déficiences du système post-Dayton auraient dû être traitées correctement il y a fort longtemps. J'exhorte les institutions à ne pas perdre de temps maintenant mais à s'attaquer immédiatement aux réformes nécessaires. »

Dame Cheryl Gillan (Royaume-Uni, CE), chef de la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), a déclaré : « Le vote d'hier s'est déroulé dans le calme et les électeurs ont fait leur choix librement parmi un grand nombre de partis et de candidats. La délégation de l'APCE regrette qu'une fois encore, les élections se soient tenues en violation de la Convention européenne des droits de l'homme en ce qui concerne la discrimination sur la base de l'origine ethnique et de la résidence. La délégation a également fait part de sa déception face à une campagne électorale qui est restée divisée selon des clivages ethniques. »

Les libertés de parole, de circulation et d'association ont dans l'ensemble été respectées, dans une campagne largement fragmentée selon des bases ethniques, avec des candidats qui ont eu recours à des discours négatifs engendrant de forts clivages. Selon la déclaration, il y a eu des cas de traitement préférentiel des candidats sortants par les autorités locales et d'utilisation abusive des ressources de l'État.

« Nous ne pouvons pas changer le passé, mais nous pouvons construire l'avenir », a déclaré Pia Kauma, chef de la délégation de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. « La population de ce pays, et plus particulièrement les jeunes générations, mérite davantage d'options politiques ».

Selon Frank Engel, chef de la délégation du Parlement européen, « des élections crédibles d'un point de vue matériel ont été organisées et il y aura un résultat. Le défi pour les acteurs politiques en Bosnie-Herzégovine sera maintenant de garantir que le

résultat sera mis au profit du bien commun et non pas des intérêts particuliers. »

Le cadre juridique est dans l'ensemble propice à la tenue d'élections démocratiques mais d'importantes lacunes déjà anciennes demeurent, car l'impasse politique a mis un coup d'arrêt aux réformes constitutionnelles et électorales. Les restrictions au droit de se porter candidat fondées sur l'origine ethnique et la résidence sont contraires aux engagements de l'OSCE et aux normes du Conseil de l'Europe et autres normes internationales, et les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme sur cette question sont restés lettre morte.

« Les problèmes fondamentaux que pose le cadre juridique et constitutionnel doivent être résolus, mais ce que nous avons pu observer hier était aussi l'engagement des responsables de l'administration des élections pour faire fonctionner le système, et celui de nombreux électeurs pour construire l'avenir de leur pays », a affirmé Rasa Juknevičienė, chef de la délégation de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.

La Commission électorale centrale (CEC) a géré les élections de manière efficace en dépit d'un budget limité et de personnel insuffisant, sur fond de critiques et allégations persistantes concernant les préparatifs techniques. Il y a eu un manque de confiance dans l'administration électorale à tous les niveaux et des interrogations à propos de son impartialité, notamment en raison de nombreuses plaintes crédibles selon lesquelles les candidats se seraient livrés à des tractations pour obtenir des sièges et prendre le contrôle de commissions de bureaux de vote particulières. Les commissions électorales municipales ont agi de manière plus professionnelle, selon les observateurs. Le jour du scrutin, les commissions de bureaux de vote ont travaillé en toute transparence mais ont rencontré quelques difficultés à suivre les procédures, plus particulièrement lors du décompte des voix.

Le manque de transparence concernant la propriété des médias ainsi que l'influence des intérêts politiques et commerciaux sur les politiques éditoriales ont suscité des préoccupations quant à la capacité de la plupart des organes médiatiques à proposer une couverture impartiale, indique la déclaration. Les radiotélévisions publiques ont offert aux candidats un temps de passage à l'antenne gratuit pendant la période de campagne officielle. La surveillance des médias a révélé que la radiotélévision publique de la Republika Srpska avait offert une couverture beaucoup plus importante à l'un des candidats à la présidentielle.

« Nous avons constaté que les libertés fondamentales ont été respectées mais, simultanément, il y a eu une méfiance persistante dans les institutions du pays », a déclaré l'ambassadeur Peter Tejler, chef de la mission d'observation électorale du BIDDH. « Le rapport final du BIDDH mettra en avant les aspects positifs de ces élections et formulera des recommandations pour remédier aux lacunes que nous avons constatées. »

Les observateurs ont entendu à maintes reprises des préoccupations relatives à la précision du registre central des électeurs, en particulier en ce qui concerne le maintien d'électeurs décédés sur cette liste. La CEC a pris des mesures pour améliorer la précision du registre et a renvoyé devant le bureau du procureur les cas de soupçons de fraude concernant l'inscription pour le vote par correspondance.

L'égalité entre les femmes et les hommes n'a pas été un élément marquant de la campagne, même lorsque des problèmes sociaux et familiaux ont été discutés. Selon la déclaration, bien que des femmes aient fait des apparitions lors d'événements électoraux, elles ont rarement fait campagne elles-mêmes et les femmes candidates n'ont pas été activement promues par les structures des partis politiques et n'ont pas fait l'objet d'une vaste couverture médiatique.

Les mécanismes de plaintes et de recours sont en place et permettent un examen en temps opportun, notamment par le biais du contrôle juridictionnel. Cependant, en raison d'une interprétation restrictive par les commissions électorales de la recevabilité des plaintes, des recours effectifs n'ont pas été garantis et des irrégularités présumées n'ont pas été traitées. La CEC a étudié un certain nombre de plaintes lors de sessions publiques et tenu à jour le registre de ces dernières, mais la transparence de ce processus demeurerait un problème. Elle a fait connaître les motifs de ses décisions, habituellement adoptées par consensus, de façon à maintenir l'équilibre ethnique général

dans l'approche de la CEC pour résoudre les différends.

*Pour plus d'informations, contacter :*

Thomas Rymer, OSCE/BIDDH, +387 67 130 1572 ou +48 609 522 266,  
thomas.rymer@odhr.pl

Iryna Sabashuk, AP OSCE, +387 62 361 066 ou +45 60 10 81 73, iryna@oscepa.dk

Chemavon Chahbazian, APCE, +387 62 032 847 ou +33 (0) 6 50 68 76 55,  
chemavon.chahbazian@coe.int

Tim Boden, PE, +387 60 302 0657 ou +32 498 3414,

timothy.boden@europarl.europa.eu

Ruxandra Popa, AP OTAN, +32 484 690 848, rpopa@nato-pa.int

[assembly.coe.int](http://assembly.coe.int) | [pace.com@coe.int](mailto:pace.com@coe.int) |  Twitter |  YouTube |  Facebook |  Flickr

L'Assemblée se compose de 324 membres des délégations des parlements nationaux des 47 États membres. Présidente : Lilliane Maury Pasquier (Suisse, SOC) - Secrétaire général de l'Assemblée : Wojciech Sawicki. Groupes politiques : PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen) ; SOC (Groupe socialiste, démocrates et verts) ; CE (Groupe des conservateurs européens) ; ADLE (Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe) ; GUE (Groupe pour la gauche unitaire européenne) ; GDL (Groupe des démocrates libres).